

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005
SEPTIÈME ANNÉE N° 662 DU 26 SEPTEMBRE 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« La société est comme un navire ; tout le monde doit contribuer à la direction du gouvernail. »

Henrik Ibsen

Suivez Nous sur }
facebook

**LES FRANCAIS NOUS ONT
INSTALLÉ DANS LE CHÔMAGE
POUR MIEUX NOUS MANIPULER ;
UN SURSAUT EST NÉCESSAIRE
POUR CONSTRUIRE UN PAYS
DÉBARRASSÉ DU CHÔMAGE
ET DU MAL EMPLOI**

À LA UNE

EN AOÛT LE CHÔMAGE CONTINUE D'AUGMENTER

La Guadeloupe attendait cette donnée avec un brin d'angoisse . Le chiffre est tombé .Selon Pôle emploi, l'agence des colonisateurs , fin août 2012, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi de catégorie A s'établit à 59 420 en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce nombre augmente de 0,8 % par rapport à fin juillet 2012 (soit +460). Sur un an, il est en hausse de 5,4 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi s'établit à 66 070 fin août 2012. Ce nombre augmente de 0,6 % (soit +390). Sur un an, il croît de 5,7 %. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C depuis un an ou plus augmente de 0,6 % au mois d'août 2012 (+7,0 % sur un an). Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an est en hausse de 0,6 % sur un mois et de 4,3 % sur un an.

Les offres d'emploi, généralement très modestes, collectées par Pôle emploi diminuent en Guadeloupe et Îles du Nord, au cours des trois derniers mois de 33,3 % par rapport aux trois mois précédents. Cette baisse concerne aussi bien les offres d'emploi durable (6 mois ou plus, - 25,8 %) que les offres d'emploi non durable (moins de 6 mois, 36,4 %). Par ailleurs , le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de Solidarité Active (RSA) est de 22 679 (soit 38 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C et ayant un droit payable au RSA est de 23 835 (soit 36,2 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C,

données brutes). Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 1 448 au mois de août 2012 (soit 25,2 % des entrées en catégories A, B, C, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 1 231 au mois de août 2012 (soit 27,2 % des sorties en catégories A, B, C, données brutes). Les chiffres avancés par cette organisation coloniale sont enfin très inférieurs à la réalité : si on ajoute les personnes découragées le nombre de chômeurs tourne autour de 70000 .

En face de ce drame le silence en Guadeloupe continue de s'imposer. Aucune déclaration officielle et pour cause .

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE pour sa part a rapidement réagi après avoir pris connaissance de cette statistique. Elle déclare en liminaire son indéfectible soutien à toutes celles et à tous ceux , jeunes , femmes et moins jeunes, qui vivent compte tenu du manque d'emplois dans la précarité et le dénuement . Elle rend responsable de ce terrible drame les gouvernements de gauche et de droite qui ont toujours traités avec légèreté le problème de l'emploi et de la croissance économique dans notre pays notamment par des montages de défiscalisation, réalisés par des personnes riches, qui alimentent spéculation , gaspillage et mise sous tutelle de notre pays. Cette légèreté est particulièrement illustrée aujourd'hui par un ministre des colonies qui considère que la priorité est de combattre la vie chère et refuse de tirer les conclusions des graves déséquilibres économiques et sociaux qui minent nos compatriotes et notamment ceux qui vivent des aides sociales . La vie est chère parce que salaires et revenus ne sont pas suffisants. Les déséquilibres du marché de l'emploi sont la conséquence d'une économie commerciale dont la croissance est insuffisante et qui détruit régulièrement la base productive

de notre pays . Il nous faut combattre le chômage avec des moyens économiques et non comme les autorités coloniales sont entrain de le faire avec des contrats de travail bidons et précaires dans des administrations ou des associations qui sont de plus très faiblement rémunérés. Sans une forte croissance d'une production guadeloupéenne compétitive, nous resterons à la traîne et nous continuerons à gaspiller notre ressource principale à savoir les femmes et les hommes de notre pays . Pour sortir de la spirale du déclin vers lequel nous entraîne un vieux pays sans ressort qui a la prétention de nous conduire vers le bonheur, il faut un sursaut citoyen et guadeloupéen.

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES

LE CONGRÈS DES HLM

Le mouvement HLM ne connaîtra pas de crise de liquidités. Le message est distillé tout au long du 73e Congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH), rappelant dans chaque débat le redéploiement du livret A et la participation renouvelée d'Action logement pour au moins trois ans (notamment avec l'aide de 1,5 milliard d'euros dédiés à la construction - voir ci-contre notre article du 25 septembre). Le modèle actuel du mouvement HLM lui permettrait donc de "ne pas se laisser porter par la vague financière", pour reprendre l'expression de Marie-Noëlle Lienemann, la présidente de l'USH, le premier jour du congrès. Pour combien de temps ? "Il n'y a pas de sujet sur la liquidité des fonds d'épargne", a souligné Benjamin Dubertret, directeur des fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, "la question

est plus celle des bouclages et des équilibres des plans de financement". La séance plénière du mercredi 26 septembre, deuxième jour du congrès à Rennes, consacrée au "modèle HLM" et à son adaptation à la situation économique et sociale ambiante, oscillait une fois de plus entre les deux registres : messages rassurants, messages alarmants. Bref : "Chers congressistes, adaptez-vous aujourd'hui ; demain il sera trop tard !" Mutualiser les trésoreries, développer la conception-réalisation... L'USH fait son travail de lobbying auprès de l'Etat pour rechercher le milliard d'euros qui lui manquerait pour assurer l'objectif de financement de 120.000 logements par an (détails dans notre prochaine édition). Sur le terrain, des pistes sont ouvertes : mutualiser les trésoreries, mutualiser certains achats, poursuivre les regroupements d'organismes (et en améliorer le processus), réviser les modèles de gestion de proximité, développer la conception-réalisation pour réduire les coûts de construction (Immobilière 3F affiche des gains de l'ordre de 10 à 20% selon les chantiers), développer l'usufruit locatif social, vendre des logements HLM à leurs habitants... Ce dernier point – qui n'est ni nouveau ni innovant – exige particulièrement d'être mis en oeuvre en accord avec la collectivité locale concernée. Non seulement parce que celle-ci a contribué à la production des logements sociaux en jeu, mais aussi parce qu'une telle démarche doit s'inscrire dans la politique locale de l'habitat. "Nous sommes des acteurs de la ville", a rappelé Thierry Bert, délégué général de l'USH. C'est donc ensemble qu'il faut répondre à la demande sociale, à long terme et pas seulement aux situations d'urgence. "Nous devons faire face à toutes les insatisfactions", résume Christian Dupuy, sous sa double casquette de maire de Suresnes et de président de l'OPDH92. "Répondre à tous, c'est maintenir et développer le vivre ensemble", estime-t-il, citant les demandes de logements des populations en grande précarité, mais aussi celles des catégories modestes et intermédiaires. Avec l'acte 3 de la décentralisation, Jean-Yves Le Bouillonnet, député du Val-de-Marne et maire de Cachan, espère bien profiter d'une territorialisation accrue des politiques publiques. Il décrit avec félicité le projet d'un "instrument de gouvernance à l'échelle régionale", au sein duquel la région serait considérée comme "un partenaire, garant d'une stratégie globale", avec, "pourquoi pas, une compétence régaliennne en matière de politique du logement". Ce serait, pour Christian Dupuy, "recentraliser à l'échelle régionale ce qui avait été décentralisé au niveau départemental et communal avec

efficacité". "Ce serait la tutelle d'une collectivité territoriale sur d'autres, ce qui est contraire à la constitution !", ajoute le maire de Suresnes, également vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine, qui se dit décidé à "aller en QPC" (question prioritaire de constitutionnalité). Et, pour achever de détourner les maires de ce projet d'instance, il brandit la menace de "l'attribution des logements sociaux à l'échelle régionale", ajoutant : "nous nous opposerons à ce qui constituerait une perte d'autonomie des collectivités territoriales !".

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

A l'occasion d'un séminaire organisé le 26 septembre 2012 sur la finance solidaire, Benoît Hamon a donné de nouvelles précisions sur le financement de l'économie sociale et solidaire. Au programme : un financement simplifié avec un accompagnement par les structures adaptées (Adie, France Active...) dans le cadre de la future Banque publique d'investissement. Cette dernière est amenée à englober tous les instruments existants dont le fonds d'innovation sociale créé au printemps. Les nouvelles modalités de financement de l'économie sociale et solidaire commencent à se dessiner. A l'occasion d'un colloque sur la finance responsable, organisé le 26 septembre 2012 à Paris, Benoît Hamon, ministre délégué en charge de l'économie sociale et solidaire (ESS), s'est exprimé sur le sujet. 500 millions d'euros lui sont réservés au sein de la future Banque publique d'investissement (BPI) sur les 20 milliards d'euros dont elle va disposer. La BPI aura vocation à rassembler l'ensemble des missions et structures orientées vers le financement de l'ESS, notamment le fonds d'investissement pour l'innovation sociale. Ce fonds avait été créé en mars 2012 par Roselyne Bachelot, alors ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale. Doté de 5 millions d'euros en 2012, le fonds devait être porté progressivement à 15 millions d'euros. Les montants dédiés à l'ESS dans le programme d'investissement d'avenir (PIA), qui correspondent à 100 millions d'euros, vont aussi rejoindre les ressources de la BPI qui seront dédiés à ce secteur. "La BPI va prendre en charge une grande partie des missions et structures qui existaient auparavant dans ce domaine", a ainsi précisé Benoît Hamon. Autre point important : l'organisation de ce nouveau financement. "Pour que les structures de l'ESS se développent, encore faut-il que l'offre de financement soit

adaptée", a expliqué le ministre, estimant qu'il faut prendre en compte les spécificités et les besoins des entreprises du secteur de l'ESS. Et ce sont les structures telles que l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), France Active et autres réseaux de ce type, qui seront délégataires des fonds de la BPI et qui seront chargés d'accompagner les entreprises de l'ESS vers le financement de leurs projets. Ils devront notamment tenir compte de la diversité des besoins : d'un financement modeste de 5.000 euros à des demandes d'investissement de plusieurs millions d'euros... Benoît Hamon a également précisé que la BPI, pour ce qui concerne l'ESS, serait organisée par filière (transition écologique et économie verte, recyclage, réemploi...). Une organisation qui permettra de "donner des moyens à ce secteur et des marges de croissance supplémentaires", a souligné le ministre, citant le cas d'Emmaüs, pionnier dans le recyclage et aujourd'hui fortement concurrencé par Véolia. L'autre partie du financement de l'ESS viendra de l'épargne. Le rapport de Pierre Duquesne sur l'épargne réglementée, remis le 20 septembre au ministre, a avancé quelques idées, dont l'inscription dans les obligations d'emploi des crédits des banques du financement de l'ESS, au même titre que la rénovation thermique ou le financement des PME. Mais "comment vérifier la mise en œuvre de ces obligations d'emploi, a questionné le ministre. Est-ce qu'on apprécie les résultats de chaque banque ou est-ce qu'on se base sur une moyenne d'intervention bancaire vers l'ESS ?" En revanche, l'idée de créer un livret spécifique pour financer l'ESS n'est pas retenue pour le moment. C'est le doublement du livret Développement durable (LDD) et le relèvement du plafond du livret A qui devraient permettre d'orienter une partie de l'épargne vers l'ESS. D'autres instruments financiers pourraient voir le jour comme des certificats mutualistes ou encore des titres associatifs ou participatifs. "Les titres associatifs sont le moyen pour les associations de reconstituer leurs fonds propres mais aujourd'hui, cela ne fonctionne quasiment pas", a souligné Benoît Hamon. Ces questions feront partie de la loi-cadre sur l'ESS qui doit être finalisée en décembre 2012. Enfin, le ministre compte faire en sorte que les acheteurs publics prennent mieux en compte les spécificités des acteurs de l'ESS dans les commandes publiques. Le premier pas étant de faire appliquer les textes existants et de créer un label identifiant les entreprises appartenant au secteur de l'ESS. Un label qui sera également créé dans le cadre de la loi sur l'ESS. **PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

L'Iran fustige l'ordre international « oppresseur » et les « centres de pouvoir autoproclamés »

Le Président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, a dénoncé mercredi à la tribune de l'Assemblée générale un ordre international « oppresseur » qui impose la pauvreté par le biais de tromperies ou par la force, estimant que la situation « catastrophique » actuelle résultait de sa mauvaise gestion par « des centres de pouvoir autoproclamés dont les représentants ont vendu leur âme au diable ». C'est parce que le monde est fondé sur le matérialisme qu'il n'y a plus de place pour les principes moraux, a-t-il estimé, fustigeant une société qui classe les êtres humains en catégories et humilie les autres nations. « Devons-nous croire que ceux qui dépensent des centaines de milliards de dollars en campagnes électorales ont à cœur les intérêts des populations du monde, ceux qui sacrifient les valeurs humaines et éthiques en vue de glaner des votes ? », a-t-il demandé ? Face au monde actuel qu'il a jugé discriminatoire et fondé sur l'injustice, M. Ahmadinejad a appelé à l'émergence d'un nouvel ordre mondial reconnaissant l'homme comme la création suprême de Dieu, animé par la quête de justice, de vérité, de dignité humaine, qui recherche la paix et la sécurité durables et le bien-être pour tous. Le président iranien a également estimé que l'histoire de l'humanité avait toujours été marquée par des rêves non réalisés et des échecs, malgré tous les efforts déployés par les personnes de bonne volonté. C'est pourquoi il a appelé à imaginer combien nos vies seraient « plus belles et agréables » si le monde n'avait pas connu les croisades, l'esclavage, le colonialisme, les dictatures, la Seconde guerre mondiale, « si les grandes puissances, au lieu d'encourager l'Iraq de Saddam Hussein à envahir l'Iran, avaient soutenu le peuple iranien » ou encore « si le droit de critiquer les politiques hégémoniques du sionisme mondial était reconnu ». Imaginons aussi ce que le monde serait sans les « incidents du 11 septembre », les actions militaires contre l'Afghanistan et l'Iraq, sans l'occupation de la Palestine et si le Conseil de sécurité n'était pas « sous la domination d'un nombre limité de gouvernements, ce qui empêche l'ONU de s'acquitter de ses

responsabilités de manière juste et équitable », a-t-il poursuivi. Le fossé entre pauvres et riches ne cesse de se creuser et la dette totale de 18 pays industriels atteint aujourd'hui 60.000 milliards de dollars, a-t-il rappelé, en faisant remarquer que cette somme pourrait servir à éliminer la pauvreté dans le monde. M. Ahmadinejad, qui intervenait à l'ONU pour la huitième fois, a soutenu que les économies reposant sur le consumérisme et l'exploitation ne faisaient que servir les intérêts d'un petit nombre de pays. M. Ahmadinejad a également fustigé la création de valeurs papier en exerçant une influence et un contrôle sur les centres économiques mondiaux qui, a-t-il dit, constitue le plus grand abus de l'histoire et est considérée comme une cause majeure des crises économiques mondiales. Il a indiqué que 32.000 milliards de valeurs papier avaient été imprimés par un seul pays, sans nommer celui-ci. Il a estimé que les hommes politiques qui contrôlent les centres du pouvoir rejettent les principes moraux, de pureté, d'honnêteté, d'intégrité et de compassion en les déclarant obsolètes. Il s'est inquiété du développement par les grandes puissances de nouvelles générations d'armes qui constituent une menace contre les nations et rendent le monde moins sûr. Il a également dénoncé « les menaces réitérées des sionistes non civilisés de recourir à la force » contre l'Iran qui sont, a-t-il dit, une autre expression de cette nouvelle réalité selon laquelle personne ne se sent plus sûr, même ceux qui détiennent des milliers d'ogives nucléaires. Convaincu que l'existence de discriminations et de monopoles n'est plus acceptable à l'ONU, le Président iranien a rappelé que le seizième Sommet du Mouvement des pays non alignés (NAM) qui s'est tenu, il y a quelques semaines à Téhéran, avait appelé à une gestion plus équitable du monde. Alors que le marxisme a été pratiquement éliminé et que « le capitalisme s'est enlisé dans une situation catastrophique qu'il a lui-même créée », le NAM a insisté sur la nécessité de rejeter les pôles de pouvoir et l'hégémonie qui empêchent un fonctionnement équitable du monde, a-t-il encore précisé. Le Président iranien a enfin affirmé que la restructuration et la réforme de l'ONU étaient vitales pour lui permettre de susciter les changements nécessaires, afin de parvenir à une gestion plus équitable des affaires du monde.

LES ENTREPRISES ASIATIQUES REINES DE LA CRÉATION DE VALEUR

Un classement du Boston Consulting Group révèle qu'à l'échelle mondiale, 7 des 10 entreprises qui créent le plus de valeur actionnariale viennent d'Asie. La première société française du classement, SEB, se classe à la 213ème place. Neuf des dix entreprises qui ont créé le plus de valeur pour leurs actionnaires entre 2007 et 2011 viennent de pays émergents. C'est ce que révèle, d'après Les Echos, une étude du cabinet de conseil Boston Consulting Group portant sur 1003 sociétés cotées en bourse de par le

monde. Le classement repose sur deux critères : la performance boursière et les dividendes versés. L'Asie se taille largement la part du lion : le continent place sept entreprises dans le Top 10. Premier sur le podium, le chinois Inner Mongolia Yitai Coal, qui affiche un rendement annuel moyen, ou taux de rentabilité d'une action sur un an ("total shareholder return") de 66%. Le moteur de recherche chinois Baidu, coté sur le Nasdaq, arrive pour sa part en tête des grandes capitalisations boursières, de plus de 35 milliards de dollars. Pratiquement absents du Top 10, les Etats-Unis sont néanmoins les plus représentés dans la catégorie des grandes capitalisations. Quatre groupes américains figurent parmi les "total shareholder return" les plus élevés. Le grand perdant de ce classement est l'Europe. La première entreprise européenne, le minier britannique Randgold Resources dont la plupart des activités sont réalisées au Mali, ne figure qu'à la 22e place du palmarès toutes tailles confondues. Il faut plonger à la 213e place pour trouver la première entreprise française du classement, SEB. L'étude souligne également l'impact de la crise économique. Le rendement annuel moyen de toutes les sociétés étudiées n'est que de 2,4%, et neuf des vingt-et-un secteurs étudiés ont affiché des TSR négatifs sur les cinq ans.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

HAÏTI : LE BUDGET 2012 /2013 ENTRE EN VIGUEUR

Les commissions Finances du Sénat et de la Chambre des députés et l'exécutif sont parvenus à s'entendre sur un budget de consensus. Le délai légal de 70 jours, lequel a débuté à partir de la date du dépôt du projet de loi de finances le 29 juin dernier, est épuisé. Le document soumis à temps par l'exécutif n'est toujours pas voté dans les mêmes termes dans les deux Chambres — une exigence constitutionnelle. Le budget fait la navette entre le Grand Corps et la Chambre basse. La commission permanente Finances et Budget de la Chambre basse et celle du Sénat ont du mal à s'entendre quant aux modifications apportées dans le document initial. Le gouvernement a tranché. Le sénateur Jocelerme Privert, président de la commission Finances du Sénat, et le député Antoine Rodon Bien-Aimé, président de celle de la Chambre basse, se sont réunis, lundi soir, avec le président Martelly et des membres du gouvernement au palais national pour trouver une entente sur la loi de finances 2012-2013. Résultat: le gouvernement propose un budget de consensus qui tient compte de certains amendements apportés par les deux Chambres dans le document initial.« Le budget consensuel sera publié avant la fin de cette semaine », a

fait savoir le député A. Rodon Bien-Aimé, regrettant le fait que les députés n'avaient pas voté le budget avant de partir en vacances jusqu'au 2e lundi de janvier 2013. Je pensais, a-t-il ajouté, que le président de la République allait convoquer les députés à l'extraordinaire pour voter le budget. Malheureusement, cela n'a pas été fait. L'élu de la commune de Cerca-Cavajal ne rend pas la commission qu'il dirige responsable de ce retard constaté dans le vote de la loi de finances. « Nous avons saisi le document initial à temps. Après un premier vote à la Chambre des députés, le budget a fait la navette entre le Sénat et la Chambre basse », a déclaré le député Bien-Aimé, qui croit que l'exécutif est dans son droit. Le gouvernement, a-t-il informé, a dit que la loi lui donne des provisions pour trancher dans le cas où les deux branches du Parlement n'ont pas voté le projet de budget dans les mêmes termes, dans le délai prévu par la loi. Le sénateur Jocelerme Privert ne conteste pas la décision du gouvernement. « La décision prise par le gouvernement n'est pas illégale. C'est une décision conforme à la loi », a déclaré le sénateur Privert mardi soir au journal Le Nouvelliste. C'est, continue-t-il, clairement écrit dans le dernier alinéa de l'article 18 du décret du 16 février 2005. L'article mentionné stipule ceci : « Dans l'hypothèse où le projet de loi de finances n'aurait pas été voté en totalité à l'issue d'un délai de soixante-dix jours, le projet initialement proposé par le gouvernement, éventuellement modifié par les amendements adoptés par les deux Chambres, jugés cohérents avec le programme économique du gouvernement et acceptés par lui, sera considéré comme adopté. »

Cette décision commence à provoquer la grogne chez des parlementaires . Le député Jusclaire Dorgil, coprésident de ladite commission, a qualifié d'illégale et d'arbitraire une telle décision. « Le budget national doit être rectificatif ou initial », a réagi le représentant de Bombardopolis à la Chambre basse. Il ne peut pas y avoir, a-t-il fulminé, de consensus sur un dossier aussi important pour l'avenir du pays . Il dit attendre avec impatience la convocation des députés à l'extraordinaire pour le vote définitif du budget. Le député Dorgil dit s'opposer à cette décision. « Cette décision n'engage pas la Chambre des députés », a-t-il indiqué.

Le projet de loi de finances a été voté différemment dans les deux Chambres. L'exécutif a fait une synthèse entre ce qui a été voté par les députés et ce qui a été voté par les sénateurs. Selon le document proposé par le gouvernement de concert avec les présidents des deux commissions, les salaires de tous les employés de la fonction publique seront graduellement augmentés. Certains des amendements faits par les parlementaires ont été adoptés. Les enveloppes budgétaires du Sénat et de la Chambre basse sont revues à la hausse. Parallèlement, les enveloppes

prévues pour des rubriques comme « Autres interventions publiques » et la « Dette publique » sont considérablement diminuées. Le montant prévu pour la Primature aussi. D'autres ajouts ont été constatés dans le document, dont un nouveau projet de structuration territoriale à l'échelon des départements, le financement partiel des travaux de construction d'un campus de l'Université d'Etat d'Haïti.

UN POINT DE VUE . ONU : HOLLANDE SOLENNEL, ALIGNÉ ET RIDICULE

Par Louis Denghien, le 26 septembre 2012

Pour sa première grande intervention internationale, François Hollande a fait le « plein » : un instantané du rayonnement français... Faut-il s'appesantir ici sur le « grand oral » de François Hollande devant l'Assemblée générale de l'ONU, mardi, au motif que ce monsieur est le président de notre pays ?

Pas longtemps, car ses solennels appels à une action « urgente » en Syrie et sa promesse de reconnaître un « gouvernement provisoire syrien » (quand toutefois celui-ci sera constitué, ce qui relativise pas mal) ressortent à la pose et à l'habituelle jactance d'une diplomatie française qui dissimule et son impuissance et son inféodation à Washington sous de grands airs (comme à l'opéra). Voilà pour le fond. Mais arrêtons nous à la forme. S'il est vrai que le style c'est l'homme, cette gravité véhémence sonnait faux, en tous cas disproportionnée pour un président tragiquement normal qui jouait ponctuellement les grandes consciences et les grands hommes d'État, en un remake raté de Villepin 2003. Bref, on ne peut pas croire à ce rôle de composition, et le costume était trop grand pour l'acteur, pas très bon. La plupart des délégations présentes ne s'y sont pas trompées, comme en témoigne cette vue d'ensemble de la salle pendant l'allocution « historique » du président Hollande (photo accablante pour Hollande et néanmoins publiée par le Monde). Ce sondage express par le fauteuil vide témoigne que personne, dans la communauté internationale, ne se trompe sur l'importance des positions d'un pays vassalisé, qui n'agit les oripeaux de son ancienne grandeur que pour faire croire à son opinion qu'il a encore prise sur les événements, ou qu'on s'intéresse à son avis.

Une diplomatie littéralement « vendue » au Qatar

Le député UMP Lionnel Luca est parti en guerre contre la qatarisation de l'économie et de la politique françaises. Sera-t-il suivi ? Du reste, François Hollande, décidément très en verve « citoyenne », a décrété aussi l'état d

«urgence» pour le Mali, un objectif sans doute plus à portée de ses ambitions d'auxiliaire. Il faudra toutefois qu'avant de s'en prendre – éventuellement – aux islamistes maliens – qui ont apparemment moins la côte que leurs homologues syriens – il faudra donc que François Hollande demande la permission au Qatar, plus que jamais bailleur de fonds d'une économie française en capilotade. La coïncidence des tirades anti-syriennes de Hollande avec l'annonce d'un accord intervenu entre l'émirat et le ministre du « Redressement productif » Montebourg, et portant sur un fonds d'investissement d'un volume, selon les sources, de cent millions ou d'un milliard d'euros (destinés au développement des banlieues françaises), cette coïncidence est tragique – ou grotesque – pour l'actuel gouvernement. Elle est un instantané saisissant de la grande misère de la diplomatie française, achetée par les pétro-dollars qatari et vendue pour rien au Département d'État américain, les hommes de paille du Quai d'Orsay étant indifféremment de droite ou de gauche, de Juppé en Fabius. C'est en tous cas un député de droite, Lionnel Luca, qui vient de demander, suite à l'annonce de cet accord ente Doha et Paris, la constitution d'une commission d'enquête sur l'action du Qatar en France. Car Luca doute ouvertement de la pureté des intentions sociales (vis-à-vis des banlieues françaises) d'un État qui « pratique un islam intégriste qu'il encourage partout dans le monde ». M. Luca penserait-il à la Syrie ? On ne peut que saluer cette initiative, mais celle-ci risque d'embarrasser pas mal d'amis politiques du député UMP des Alpes-Maritimes. Car la qatarisation des élites politiques a été florissante aussi sous le règne de Nicolas Sarkozy. On verra l'accueil fait à l'initiative de Lionel Luca par ses chers collègues, mais elle a le mérite d'actionner bruyamment le signal d'alarme, et montre que même dans l'actuelle partitocratie, l'influence de l'émirat pose problème.

Sur l'intervention du «boss» de Hollande

Le Qatar qui, pour revenir à l'A.G. de l'ONU, a carrément demandé un intervention militaire des pays arabes contre Damas, sur le modèle de ce qui avait été fait par la Ligue arabe au Liban en octobre 1976. À l'époque, les effectifs rassemblés atteignaient les 30 000 hommes. Mais on n'est plus en 1976 et l'on n'est pas au Liban. Aucun État arabe ne suivra le Qatar dans cette nouvelle folie. Du reste, la force d'intervention arabe contre la Syrie existe déjà : ce sont les milliers de volontaires recrutés et en tous cas armés et payés par l'émirat depuis des mois. Mais peut-être l'émir al-Thani en a assez d'être le seul à payer. Les délégués de l'Assemblée générale qui avaient préféré aller à la buvette pendant le discours de Hollande ont pour la plupart regagné leurs sièges pour le speech d'Obama. Celui-ci a rituellement déclaré que le régime de Bachar al-Assad devait « prendre fin » et a qualifié non moins rituellement le président syrien de «

dictateur qui massacre son peuple ». Obama est entré dans les détails, en précisant que le dit dictateur « torture des enfants et tire des roquettes dans les appartements ». Des accusations sérieuses de la part du président d'une puissance qui a ensanglanté le monde arabo-musulman depuis plus de vingt ans, soit directement soit par Israël interposé. Ces foutaises propagandistes posées, Barack Obama s'est quand même inquiété à la tribune onusienne de voir en Syrie le légitime mouvement de contestation citoyenne se terminer par « un cycle de violences sectaires ». Un peu comme en Libye, M. le Président ? En marge de cette réunion, on a appris la démission du conseiller d'Hillary Clinton pour la Syrie, Fred Hof. Officiellement pour prendre une retraite de déstabilisateur bien méritée. On est impatient de savoir quel nouveau talent va le remplacer..

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Les Bourses asiatiques font grise mine ce matin, ébranlées par les problèmes de l'Europe et l'escalade de la dispute territoriale entre la Chine et le Japon. A Tokyo, l'indice Nikkei a perdu jusqu'à 2% en séance et cédait encore 1,8% vers la fin de la séance. De son côté, Hong Kong fléchit de 0,9%, le Shanghai Composite recule de 0,8%, Taiwan perd 0,9% et Séoul lâche 0,6%. Enfin, Sydney cède 0,2%, Singapour -0,6% et la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex) baisse de 0,2% en début de séance. De façon générale, les investisseurs ont le sentiment que les derniers efforts des banques centrales pour stimuler l'économie mondiale ne suffiront pas à résoudre les problèmes structurels et à relancer durablement la croissance, qui pique du nez, en particulier en Asie et en Europe...

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York évoluait en légère baisse peu après l'ouverture de la séance, les investisseurs restant prudents face à la situation dans la zone euro, notamment en Espagne et en Grèce : le Dow Jones reculait de 0,04% et le Nasdaq de 0,29%. Vers 14H15 GMT, le Dow Jones Industrial Average lâchait 5,64 points à 13.451,91 points, après avoir ouvert dans le vert. Le Nasdaq, à dominante technologique, perdait 15,32 points à 3.102,41 points et l'indice élargi Standard & Poor's 500 abandonnait 0,29% ou 4,19 points, à 1.437,40 points. Wall Street avait clôturé dans le rouge mardi, plombée par les propos d'un dirigeant de la banque centrale des Etats-Unis (Fed)

remettant en cause la politique de l'institution : le Dow Jones avait perdu 0,75% à 13.457,55 points et le Nasdaq 1,36% à 3.117,73 points. "Les inquiétudes pour la zone euro sont au centre des préoccupations alors que des protestations contre les mesures d'austérité prennent de l'ampleur en Espagne et en Grèce", a noté Patrick O'Hare, de Briefing.com.

EUROPE

Les Bourses européennes ont subi mercredi leur plus forte baisse depuis deux mois, dans la crainte d'un réveil brutal de la crise de la dette dans la zone euro. À Paris, le CAC 40 a lâché 98,97 points (2,82%) à 3.414,84, terminant à son plus bas du jour et accusant sa plus forte baisse depuis le 23 juillet. Le Dax à Francfort a perdu 2,0% et le FTSE à Londres 1,56%. L'indice paneuropéen Eurostoxx 50 a chuté de 2,72%, sa plus forte baisse depuis le début août. Les pertes sont encore plus notables pour la Bourse de Milan, qui a lâché 3,29%, et Madrid, qui abandonné 3,92%. De violentes manifestations contre l'austérité en Espagne et une journée de grève nationale en Grèce ont ravivé les craintes d'une aggravation de la crise de la dette en Europe. Le président du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, a lui-même pris le risque d'envoyer un signal négatif aux marchés en déclarant au Wall Street Journal qu'il ne se résoudrait à demander un plan de sauvetage que si les coûts d'emprunt de Madrid devaient rester durablement élevés.

CHANGE

L'euro accentuait mercredi sa baisse face au dollar, miné par les inquiétudes persistantes sur la zone euro, en particulier sur l'Espagne, toujours réticente à demander une aide européenne, et sur la Grèce, agitée par des manifestations violentes contre l'austérité. Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,2854 dollar contre 1,2902 dollar mardi vers 21H00 GMT, évoluant à des niveaux plus vus depuis deux semaines. L'euro reculait également face à la monnaie nippone à 99,96 yens contre 100,36 yens la veille. Le dollar restait quasi-stable par rapport à la devise japonaise à 77,76 yens contre 77,79 yens mardi soir. "L'euphorie sur la zone euro qui avait suivi l'annonce (début septembre) du programme" de rachat de dettes publiques par la Banque centrale européenne (BCE) "continue de s'effriter et la confiance du marché va probablement diminuer encore davantage", observait Lee Hardman, analyste de Bank of Tokyo Mitsubishi. Ce regain de craintes sur l'Union monétaire incitait les investisseurs à délaisser les monnaies jugées plus risquées comme l'euro, au profit des monnaies jugées les plus sûres, en premier lieu le dollar. Vers 16H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro à 79,61 pence pour un euro, mais reculait face au billet vert à 1,6146 dollar. La devise helvétique se renforçait face à l'euro à 1,2087 franc suisse pour un euro, et reculait toujours face au billet vert à 0,9405 franc suisse pour un dollar. Le prix de l'once d'or a fini à 1.744,75 dollars au fixing du soir contre 1.771,50 dollars mardi. Il est tombé jusqu'à 1.736,95 dollars, son plus bas niveau depuis près de deux semaines. La monnaie chinoise a terminé à 6,3019 yuans pour un dollar, à son plus haut niveau depuis début mai, contre 6,3059 yuans mardi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole poursuivaient leur recul mercredi en fin d'échanges européens,

toujours pénalisés par les inquiétudes persistantes sur la zone euro, en particulier sur la Grèce et l'Espagne, et en dépit d'une baisse tout à fait inattendue des stocks de brut aux Etats-Unis. Vers 16H00 GMT (18H00 à Paris), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 108,80 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, reculant de 1,65 dollar par rapport à la clôture de la veille. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance abandonnait 1,97 dollar, à 89,40 dollars, descendant pour la première fois depuis début août sous le seuil des 90 dollars. "La nouvelle escalade de la crise de la dette dans la zone euro, avec les violentes manifestations en Espagne contre les nouvelles mesures d'austérité", mais aussi la grève générale agitant la Grèce, "a assombri une fois de plus le moral des marchés financiers, et mis les prix du baril sous pression", observaient les analystes de Commerzbank.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

LA FORCLUSION BIENNALE ET L'ACTION EN RESPONSABILITÉ CONTRE LA BANQUE

Le délai biennal de forclusion n'est pas applicable aux actions en responsabilité engagées par l'emprunteur pour le non-respect par le prêteur de son devoir de mise en garde : Cour de cassation, Chambre civile 1, 30 mai 2012, pourvoi n°11-14728. Un établissement de crédit assigne en paiement un couple qui avait souscrit un crédit à la consommation. Les emprunteurs mettent en cause la responsabilité de la banque pour ne pas avoir satisfait à son devoir de mise en garde. La Cour d'appel d'Aix-en-Provence estime que la demande reconventionnelle en dommages et intérêts est forclosée car faite plus de deux ans après l'octroi du crédit. La Cour de cassation casse la décision de la Cour d'appel. Le délai de forclusion prévu à l'article L 311-37 du code de la consommation en sa version antérieure au 11 décembre 2001 n'est pas applicable aux actions en responsabilités engagées par l'emprunteur. Le texte précisait alors que " les actions en paiement engagées devant lui (ndlr : le Tribunal d'instance) à l'occasion de la défaillance de l'emprunteur doivent être formées dans les deux ans de l'événement qui leur a donné naissance à peine de forclusion." La Cour de cassation applique donc strictement les termes de l'article L 311-37 ancien du code de la consommation. A noter que ces dispositions se trouvent désormais sous l'article L 311-52 du code de la consommation qui est ainsi rédigé : "Le tribunal d'instance connaît des litiges nés de l'application du présent chapitre. Les actions en paiement engagées devant lui à l'occasion de la défaillance de l'emprunteur doivent être formées dans les deux ans de l'événement qui leur a donné naissance à peine de forclusion. Cet événement est

caractérisé par :

- ◆ le non-paiement des sommes dues à la suite de la résiliation du contrat ou de son terme ;
- ◆ ou le premier incident de paiement non régularisé ;
- ◆ ou le dépassement non régularisé du montant total du crédit consenti dans le cadre d'un contrat de crédit renouvelable ;
- ◆ ou le dépassement, au sens du 11° de l'article L. 311-1, non régularisé à l'issue du délai prévu à l'article L. 311-47. "

Lorsque les modalités de règlement des échéances impayées ont fait l'objet d'un réaménagement ou d'un rééchelonnement, le point de départ du délai de forclusion est le premier incident non régularisé intervenu après le premier aménagement ou rééchelonnement conclu entre les intéressés ou après adoption du plan conventionnel de redressement prévu à l'article L. 331-6 ou après décision de la commission imposant les mesures prévues à l'article L. 331-7 ou la décision du juge de l'exécution homologuant les mesures prévues à l'article L. 331-7-1.

LA LÉGALISATION INÉVITABLE DU MARIAGE HOMOSEXUEL

De plus en plus de pays connaissent aujourd'hui l'institution du mariage homosexuel. Si la France se refusait d'aller jusqu'à le légaliser, elle ne pouvait empêcher ses ressortissants de voyager, ni même des étrangers d'ores et déjà mariés de venir s'installer en France. Cette situation était source de contentieux inextricables qu'il convenait de résoudre tôt ou tard. Aujourd'hui, 5 membres de l'Union européenne reconnaissent le mariage homosexuel : les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne, la Suède et le Portugal. Dans ces États, les époux homosexuels ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les époux hétérosexuels. D'autres États ont préféré créer un partenariat civil réservé aux couples homosexuels calqué sur le mariage. Tel est par exemple le cas du civil partnership britannique qui confère strictement les mêmes droits et obligations qu'un mariage, y compris l'adoption. Quant à la dissolution, celle-ci peut être amiable ou contentieuse et donne droit à une indemnité de rupture comparable à la prestation compensatoire. L'application de nos règles de conflit actuelles conduisent à des inégalités flagrantes, défavorisant les ressortissants français. Pour apprécier la validité au fond d'un mariage, il faut en effet se référer à la loi nationale des époux. Quant à la forme, le mariage sera considéré comme valable s'il est considéré comme tel dans le pays de célébration. Imaginons un couple de français qui décident de se marier dans un pays autorisant un tel mariage. Valablement mariés dans cet État, ce couple de français ne pourra pas faire reconnaître sa situation en France car la loi nationale des époux, la loi française, prohibe aujourd'hui les mariages homosexuels. Imaginons maintenant un couple homosexuel espagnol, marié en Espagne, qui vient s'installer durablement en France. Leur loi nationale autorisant l'union homosexuelle, leur mariage pourra produire des effets en France. En cas de décès de l'un d'eux, l'autre sera ainsi considéré comme un conjoint survivant. Pourtant dans la même situation, le couple français et le couple espagnol n'auront pas le même traitement. Au delà de cette

différence de traitement, se pose la question de la dissolution de ce mariage. Notre couple d'espagnol sera bien considéré comme valablement marié lors du décès d'un des époux, mais qu'en est-il divorce ? En application du règlement dit Bruxelles II bis, seront notamment compétentes pour statuer sur les questions relatives au divorce les juridictions de l'État membre sur le territoire duquel se trouve la résidence habituelle des époux, en l'espèce la France. Quant à la loi applicable, le règlement Rome III conduit à appliquer à défaut de choix des époux la loi de la résidence habituelle des époux, donc la loi française. Notre couple homosexuel espagnol devrait donc pouvoir en théorie demander le divorce devant une juridiction française en application de la loi française... Une telle demande en pratique se heurterait pourtant très certainement à une irrecevabilité... Il était donc inévitable de légaliser le mariage homosexuel en France afin de résoudre ces difficultés qui se veulent croissantes au fil des migrations.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM

Suivez Nous sur }
facebook

Suivez Nous sur }
facebook



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Suivez Nous sur }
facebook



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE